

<http://anglais-lp.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article37>

Sections Européennes

- Examens et Certifications - Classes Européennes -

Date de mise en ligne : lundi 1er mars 2010

Copyright © Anglais LP Rouen - Tous droits réservés

CIRCULAIRE N°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée)
BOEN N°33 du 3-09-1992 (extrait)

Mise en place de sections européennes dans les établissements du second degré

Les sections européennes sont basées sur trois éléments :

1- Un **horaire** d'enseignement linguistique très **renforcé** au cours des deux premières années, faisant place progressivement à partir de la troisième année à :

2- **L'enseignement**, dans la langue de la section, de tout ou partie du programme d'une ou plusieurs disciplines **non linguistiques (DNL)**

3- Enfin, dans le cadre du projet d'établissement, l'organisation **d'activités culturelles et d'échanges**, tendant à l'acquisition d'une **connaissance approfondie de la civilisation** du ou des pays où est parlée la langue de la section.